Prévention des cambriolages

Afin de réduire les risques de cambriolages, adoptons des gestes simples et nécessaires :

- pensez à verrouiller les accès de votre domicile;
- activez vos dispositifs d'alarme, si vous en avez;
- ne facilitez pas les intrusions : mettez sous clé vos échelles et autres outils de bricolage s'ils ne sont pas dans un espace fermé;
- Faites preuve de solidarité citoyenne en veillant sur les habitations des uns et des autres.
- faîtes nous remonter tout élément qui vous a paru particulier (plaque d'immatriculation, type de véhicule, tenue vestimentaire, direction de fuite...) en faisant le 17;

Vous êtes victimes d'un cambriolage?
- gardez votre calme et ne touchez à rien
- faîtes le 17 immédiatement, une patrouille se déplacera à votre domicile.

Pendant toute période d'absence prolongée, pensez à vous inscrire à l'Opération Tranquillité Vacances (OTV) par le lien suivant : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241

Un renseignement, une question? Faites le 17